Le service social du travail

Le service social du travail de l'AMET se compose d'une assistante sociale du travail. Assimilée au pôle prévention, elle veille à favoriser le bien-être au travail des salariés des entreprises adhérentes.

La mission du service social du travail :

L'assistante sociale du travail accompagne les salariés traversant plusieurs difficultés professionnelles et personnelles.

Pour ce faire, l'assistante sociale du travail mobilise ses connaissances législatives, ses compétences et son savoir-faire, afin d'élaborer son expertise sociale. Elle pourra ainsi informer, conseiller et orienter les salariés .

L'assistante sociale du travail intervient **à la demande du médecin du travail**, avec lequel elle travail en collaboration.

Champs d'intervention de l'assistante sociale du travail :

Pour assurer la qualité de vie au travail des salariés, l'assistante sociale du travail agit sur plusieurs champs d'intervention.

- Au niveau professionnel : Relation dans le travail, le handicap, la retraite, les risques psychoprofessionnels…
- Au niveau personnel : familial, juridique, budgétaire, social…

Le réseau de l'assistante sociale du travail:

Dans le cadre de ses interventions, l'assistante sociale du travail se met en lien avec l'équipe du pôle prévention (psychologue du travail, infirmiers, toxicologues…) et/ou avec des organismes (CPAM, CRAMIF, CAF, MDPH…).

Ethique et déontologie de l'assistante sociale du travail :

Diplômée d'Etat, l'assistante sociale du travail est soumise secret professionnel **(art 226-13 du Code Pénal).**

Elle reçoit et accompagne les salariés dans le plus grand respect de l'éthique et le déontologie de sa profession.

13 rue Joseph et Etienne Mongolfier, 93110 Rosny-Sous-Bois - Tél. : 01 49 35 82 50 - Mail. : amet@amet.org - www.amet.org